1. *Prend note avec intérêt* du rapport du Secrétaire général;

2. *Prie* le Secrétaire général:

a) De prendre les mesures nécessaires pour engager des consultations avec les pays intéressés;

b) D'entreprendre les consultations nécessaires avec les commissions économiques régionales, les institutions spécialisées, le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification et les autres organes appropriés des Nations Unies, conformément à l'alinéa *a*) du paragraphe 2 de la résolution 1086 C (XXXIX) du Conseil;

c) De faire rapport à la Commission du développement social, lors de sa dix-huitième session, et au Conseil, lors de sa quarante-troisième session, sur les progrès accomplis en la matière.

1440e séance plénière,
29 juillet 1966.

1143 (XLI). La situation sociale dans le monde

Le Conseil économique et social,

Prenant note du *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1965* [42],

Reconnaissant l'importance de la question de la participation de la population à la planification et la mise en œuvre du développement, y compris la question des stimulants dans l'industrie et l'agriculture, étudiée dans ce *Rapport*,

Tenant compte des considérations exposées dans la section I de la résolution 1139 (XLI) du Conseil, en date du 29 juillet 1966 et, en particulier, de celle qui concerne le rôle que peuvent jouer l'Etat et le secteur public pour favoriser un développement économique et social équilibré et bien conçu et pour élever le bien-être de la population,

Notant que des réformes sociales profondes sont nécessaires pour stimuler une plus large participation populaire au développement et lui fournir l'occasion de s'exercer,

1. *Prend note* des conclusions et recommandations du *Rapport sur la situation sociale dans le monde, 1965*, reproduites dans le rapport de la Commission des questions sociales [43],

2. *Appelle l'attention* du Comité de la planification du développement sur ce *Rapport*;

3. *Prie* le Secrétaire général de diffuser les conclusions du *Rapport* ainsi que les opinions pertinentes exprimées à la dix-septième session de la Commission des questions sociales et à la quarante et unième session du Conseil, par les moyens d'information appropriés des Nations Unies et des Etats Membres;

4. *Invite* la Commission du développement social à poursuivre ses travaux concernant la participation populaire au développement, sur la base du programme récemment approuvé dans le domaine social [section I de la résolution 1139 (XLI) du Conseil], en coopération avec le Comité de la planification du développement et en tenant compte de la nécessité de réformes et d'une réorientation de l'administration publique à cette fin;

5. *Prie* le Secrétaire général de faire appel, selon qu'il conviendra, en poursuivant ses travaux sur cette question, aux ressources de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social;

6. *Invite* l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les autres institutions des Nations Unies intéressées à examiner la possibilité d'intensifier leurs efforts pour aider les pays en voie de développement à créer les stimulants capables de susciter une plus haute productivité de la main-d'œuvre;

7. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à examiner la possibilité d'accroître son assistance aux pays en voie de développement pour réorienter leurs systèmes d'enseignement en vue de promouvoir les changements sociaux souhaitables et une participation plus large au développement.

1440e séance plénière,
29 juillet 1966.

1144 (XLI). Rapport de la Commission des questions sociales

Le Conseil économique et social,

Prend acte du rapport de la Commission des questions sociales sur sa dix-septième session [44].

1440e séance plénière,
29 juillet 1966.

1145 (XLI). Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance [45] sur la session qu'il a tenue à Addis-Abéba (Ethiopie), en mai 1966, cette session étant la première que le Conseil d'administration ait tenue en Afrique,

Reconnaît l'importance croissante de l'assistance du Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour ce qui est d'aider les pays en voie de développement à mettre sur pied des services permanents en matière de santé, de nutrition, d'enseignement et de protection sociale pour leurs

[42] E/CN.5/402 et Add.1.

[43] *Documents officiels du Conseil économique et social, quarante et unième session, Supplément n° 10* (E/4206), par. 110.

[44] *Ibid., Supplément n° 10* (E/4206).

[45] *Ibid., Supplément* n° *13* (E/4220/Rev.1).